



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau

Affaire suivie par Coraline Gauthier
LET210864
Tél : 05 59 80 87 93
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 29 juin 2021

Monsieur,

Par courrier en date du 21 mai 2021, vous avez déclaré un transfert du bénéfice d'une déclaration au titre de l'article R. 214-40-2 du code de l'environnement. Ce transfert concerne le dossier n° 64-2019-00039, projet de lotissement d'Artiguelongue sur la commune de Soumoulou, dont l'accord du dossier de déclaration fut délivré le 10 mai 2019.

L'ancien bénéficiaire de la déclaration est SARL NEXT HOME, 22 rue Jean Jaures, 64000 PAU.

Le nouveau bénéficiaire de la déclaration est SCI LEVANT, 200 rue du Riou, 31700 BEAUZELLE.

Je vous informe que je prends acte de ce transfert.

Par ailleurs, vous m'avez adressé un « porter à connaissance » conformément à l'article R. 214-40 du code de l'environnement au dossier de déclaration de ce même dossier.

Je vous informe que les nouvelles modifications projetées sont recevables et que le déplacement du bassin de rétention est acté.

Je prends donc acte de la modification déclarée conformément aux dispositions de l'article R. 214-40 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité
quantité/lit majeur

Pierre Escale

SCI LEVANT
Mr FERRAN Philippe
200 rue du Riou
31700 BEAUZELLE

Copie : M. le maire de Soumoulou – M. le Président de la CCNEB